

Témoignages personnels : La découverte de l'amour de Dieu dans ma vie

COCKEN, MADAGASCAR

Je m'appelle Cocken. Je viens de Madagascar. Je suis le Président de la Fédération Nationale Catholique de Jeunes (2009-2012). J'ai un peu hésité avant d'accepter de témoigner. Pourquoi ? Parce que dans notre vie de jeunes, il y a beaucoup de choses qu'on n'arrive pas à penser et à imaginer vis-à-vis de nos parents. Depuis mon enfance, j'ai vécu beaucoup de maladies. Je n'aurais jamais cru qu'un jour je pouvais passer mon Bac. Grâce à l'amour de mes parents et à leur soin pour moi avec ma volonté d'étudier, en 2001, à 21 ans, j'ai eu mon Bac. Et c'est à ce moment-là que j'ai vraiment compris l'importance de la responsabilité parentale. J'étais vraiment content et j'ai dit à mon père : « Merci beaucoup papa. Je te promets d'être un bon père moi-aussi comme tu l'as été pour moi. » Je lui ai encore dit : « Maintenant que j'ai eu le Bac, j'ai décidé de continuer mes études à la Faculté de Droit à l'université d'Antananarivo ».

Nous vivions dans une ville de la province côte ouest de Madagascar à Mahajanga à 600 KM d'Antananarivo. Il m'a dit : « Mon fils, tu sais très bien quel est ton état de santé. Tu es souvent malade. Là-bas tu seras seul. Qui pourra s'occuper de toi ? » Je lui ai répondu : « Papa, ne t'inquiète pas ! Je ferais de mon mieux et je te démontrerai à quel point les enseignements que tu m'as donnés étaient importants pour moi. Maintenant j'ai aussi le devoir de vous rendre service. En plus, le Seigneur est avec nous ! » Mon père m'a beaucoup encouragé. Il m'a raconté beaucoup de choses concernant notre famille. A moi qui ne suis que le deuxième de huit enfants, il m'a mis au courant de toute l'histoire et de la situation patrimoniale de la famille en sorte que je sois en mesure de prendre les choses en main dès que j'aurais fini mes études. Je suis donc parti pour Antananarivo pour poursuivre mes études et seulement un mois après mon départ, mon père est décédé (08 février 2002). Il n'était jamais tombé malade avant de mourir, il n'y avait pas eu aussi d'accident. On nous a dit seulement que « c'est un mort naturel ». J'ai vécu un moment de crise. Je me suis dit : « Juste en ce moment où je découvre la beauté de l'amour parental, le Seigneur m'enlève mon père ! ». J'ai alors déserté l'Eglise. Je ne fréquentais plus la messe du dimanche. Mais au bout de six mois, grâce à l'action de l'Esprit Saint, j'ai reçu une lumière qui m'a éclairé sur le dessein de Dieu sur moi. J'ai alors relu mon histoire et j'y ai découvert les traces de sa présence active. Il avait tout préparé à l'avance. En effet, ce n'est pas pour rien que mon père m'avait raconté toute l'histoire de la famille. C'était une façon de me passer le témoin de la responsabilité de ma famille. Je devais donc apprendre à aimer ma famille, sinon comment aurais-je pu aimer la famille que je créerais moi-même ?

Alors la leçon que j'ai apprise, c'est qu'avec Dieu, il n'y a pas de hasard. L'histoire n'est pas

le fruit du hasard mais le fruit de la volonté et de l'action de Dieu. Seulement, Il nous invite à demeurer dans la confiance, dans la foi avec courage. Cela m'a porté à prendre soin de ma famille et de la personne que j'ai rencontrée. La souffrance pour la mort de mon père a cédé la place à l'espérance. Je le sens proche de moi. J'ai aussi repris avec davantage de conviction mes engagements dans l'Eglise. Je me suis engagé dans le mouvement de la Jeunesse Étudiante Catholique (JEC) (Président national année 2007-2010) et aussi dans le comité de l'Aumônerie catholique Universitaire d'Antananarivo (2002-2006). J'ai aidé beaucoup de jeunes dans leur préparation au mariage. J'ai rencontré de nombreuses difficultés avec leurs familles et certains curés qui ne voulaient pas célébrer le mariage des jeunes qui n'étaient pas engagés dans l'Eglise. Mais j'insistais pour les présenter afin qu'ils puissent réaliser leur rêve de créer une famille. J'ai fini mes études en Droit et j'ai travaillé avec une organisation internationale présente à Madagascar qui luttait pour les droits des femmes (2004-2006). En effet, chez nous, il existait encore des traditions qui rendaient obligatoire l'autorisation parentale pour le mariage des jeunes, à 15 ans pour la jeune fille et à 17 ans pour le jeune homme. Dans la plupart des cas, les familles organisaient le mariage sans toujours vérifier le consentement des directs intéressés. Ces jeunes, par respect de la famille, acceptaient de se marier même s'ils ne s'aimaient pas vraiment. Lorsque je travaillais avec cette ONG, je me suis plusieurs fois demandé si cette tradition était conforme à la volonté de Dieu. Nous avons fait une étude et nous avons proposé au gouvernement de hausser l'âge minimum pour l'autorisation parentale au mariage à 17 ans pour la fille et à 18 ans pour le jeune homme. Nous avons également proposé que les jeunes puissent se marier dès 21 ans sans autorisation parentale. Depuis ce temps-là, les jeunes se sentent vraiment libres dans le choix de leur partenaire et même les autorisations parentales se font de plus en plus avec leur consentement exprès des jeunes à marier. Quant à moi, en 2007, j'étais touché par la situation sociale défavorisée chez nous à Madagascar, j'ai repris mes études et j'ai suivi une formation en Sociologie Professionnel où je deviens Juriste Consultant national et Socio-organisateur.

Voilà ce que je voulais partager avec vous. Je tenais à vous dire qu'avec Dieu, tout est possible. Il faut seulement demeurer dans la foi, l'espérance, la confiance et le courage parce que tout est joie dans notre vie.